



## LIMINAIRE DU COMITÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU MARDI 27 AVRIL ET VENDREDI 30 AVRIL 2021

Madame la Présidente,

Nous vivons depuis plus d'un an avec un virus qui nous contraint dans nos vies personnelles et professionnelles et tout cela n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement du dialogue social.

Il y a un an déjà, le président de la République avait déclaré que nous étions entrés « en guerre ». Ce qui amenait à prendre des décisions d'autorité avec la mise en place de l'État d'urgence, limitant les libertés individuelles et collectives. Il appelait toute la nation à faire preuve de résilience. Individuellement et collectivement, nous avons respecté ces règles, principalement pour apporter notre soutien au personnel soignant déjà malmené par les politiques successives de disette.

Un an après, la situation demeure alarmante sur le plan de la gestion sanitaire. Il est patent qu'aucun enseignement n'a été tiré de ces choix politiques, bien au contraire : le Segur de la santé ne répondant pas aux attentes en matière de soins et aux revendications des personnels en est un exemple parmi d'autres...

Sur le plan économique et social, le gouvernement a mis en œuvre un plan de soutien à l'activité économique, mais il laisse une grande partie de la population sur le côté de la route : les précaires, les jeunes, les professionnels nouvellement installés en 2020... Plus globalement, nous ne pouvons que regretter qu'aucune mesure de redistribution des richesses n'ait été prise, alors que les plus riches, eux, ont continué sans complexe de s'enrichir de manière scandaleuse. Bref, si les choses continuent ainsi, le monde d'après sera le même que le monde d'avant, mais en pire...

Il y a un an, ce virus nous avait pris par surprise et nous avons dû faire preuve de responsabilité collective nous amenant à nous adapter face à ce contexte inédit.

Aujourd'hui, nous rencontrons la 3ème vague qui atteint un niveau identique à celle du mois de mars 2020 et pourtant il n'a pas été décidé de placer le pays sous le régime d'un 3ème confinement. Le président de la République ne voulant pas prononcer ce mot qu'il considère comme tabou, par crainte que les mesures prises ne soient pas comprises par l'ensemble de la population. Cela le renverrait aux nombreux cafouillages constatés au cours de la période écoulée : une stratégie



vaccinale incompréhensible, un manque de moyens récurrent en matière hospitalière n'en sont que quelques exemples. Si le confinement général n'est pas annoncé, pourtant, les mesures appliquées y ressemblent fortement : fermeture des établissements scolaires ou de garde, fermeture des commerces non essentiels, limitation des déplacements à 10kms autour du domicile sauf dérogation (raisons impérieuses, professionnelles), instauration d'un couvre feu général après 19h...

Tout nous renvoie un an en arrière mais le gouvernement ne tire pas les enseignements de la crise, notamment sur le service public en général et plus particulièrement celui de la santé. Le rapport Arthuis remis le 18 mars au Premier ministre, nous démontre que l'idéologie guidant nos finances publiques est toujours la même. Tout est mis en place au contraire pour nous préparer à une rigueur sans précédent dès que la crise sera terminée sur le plan sanitaire qui s'accentuera dans les domaines économiques et sociaux avec, notamment, la réforme de l'assurance chômage et le prévisible retour de celle des retraites.

Pour la période qui vient de s'ouvrir avec le 3ème plan d'urgence, les administrations ont décidé de ne pas mettre en œuvre le plan de continuité d'activité et poussent au télétravail celles et ceux qui le peuvent, le veulent ou y sont déjà autorisés. Elles invitent les agents chargés de famille à avancer leurs congés pour les mettre en adéquation avec la nouvelle période des vacances scolaires de printemps : une belle révision générale des plannings dans les services en perspective! Cela a généré de très nombreux effets néfastes en mettant les personnels en grande difficulté notamment lorsqu'il y a des contraintes familiales. Cela a également généré des tensions au sein des services, renforcer le mal-être qui gagne du terrain dans la population et donc chez nos collègues après un an de contraintes et d'angoisses sanitaires et sociales.

Alors que tous les observateurs de la vie économique et sociale actent le fait que le pays, et plus globalement la planète, vit au rythme de la pandémie, ralentissant ainsi l'ensemble des mécanismes économiques, sociaux, dans nos Directions particulièrement, l'administration poursuit inlassablement ses réformes, refusant a minima leur suspension. Pire, alors que les signaux sur le moral des salariés sont tous passés au rouge, et nos services n'y échappent pas, vous poursuivez, pour ne pas dire accélérez, le rythme des réformes en ne prenant pas en compte le fait que les collectifs de travail sont en mode dégradé.

C'est le cas pour la campagne IR qui débute, maintenue dans les délais avec une communication extérieure invitant largement aux contacts à distance : téléphone, mails et accueil sur rendez-vous. Dans le même temps, la DG vante le fait que la crise a permis de gagner 4 à 5 ans sur la dématérialisation de notre administration...profiter de la crise comme processus d'accélération de la destruction de notre administration finit par nous convaincre que les moyens, les conditions de travail, le dialogue social sont des notions négligeables à vos yeux.

Lors de nos échanges sur différentes instances et réunions informelles, Solidaires Finances vous a fait part de sa très grande inquiétude (et c'est un euphémisme!) sur de nombreux sujets. Inquiétude sur les modalités de réception des contribuables liés à la crise sanitaire, sur les conditions de travail de nos collègues principalement des SIP et des services plateformes, sur la faiblesse des moyens de



l'ensemble des structures touchant à la fiscalité des particuliers, qui sont aujourd'hui en bout de course et sur la dégradation générale des conditions de vie au travail de l'ensemble des agents des administrations.

Cela doit cesser! Et oui, mesdames et messieurs représentants des administrations, les agents ne sont pas des pions que vous pouvez bouger et dont vous pouvez disposer à votre guise pour boucher les trous dus aux incessantes suppressions d'emploi et à vos incessantes réorganisations.

Ainsi, à laDRFIP, vous attendez des agents qu'ils soient sur tous les fronts simultanément : gérer l'accueil physique, répondre aux sollicitations téléphoniques locales, recevoir et aider nos concitoyens, ainsi qu'être présent dans les points de contact. Mais aussi, être derrière le numéro national en aide des centres de contact, gérer la TH, le gracieux, les contentieux... Là encore, ce n'est plus possible! Il est urgentissime de redonner des marges de manœuvre et des moyens humains à ces structures qui rendent un service quotidien, technicien, au plus proche de nos concitoyens et de leurs attentes.

Concernant l'ordre du jour de ce CHSCT, il confirme ce que nous ne cessons de déplorer et de dénoncer : les administrations siégeant dans ce comité avancent, coûte que coûte et surtout au moindre coût au mépris des personnels et de leurs conditions de vie au travail.

Sans revenir sur l'ensemble des points nous souhaitons faire un focus sur plusieurs sujets.

À commencer par la note sur le télétravail. Ce dernier s'est imposé durant cette crise sanitaire comme la mesure phare du gouvernement pour protéger la santé des agents, des agentes et pour limiter la propagation du Covid. Pourtant, des mesures alternatives existaient et peuvent encore être mises en œuvre su vous le souhaitez : roulement des équipes, étendues des plages de travail pour éviter les heures d'engorgement, banalisation des journées...

Si un engouement au télétravail s'est clairement fait sentir au début de la crise sanitaire, après son installation plus massive et plus pérenne, le bilan est beaucoup plus nuancé. Nous pouvons pointer du doigt un certain nombre d'attentes et de besoins de la part des agents. Si parfois le télétravail peut constituer une réponse à des aspirations personnelles, souvent en lien avec des temps de trajet très conséquents, la réponse adaptée à apporter est un réel élargissement et un renforcement du maillage territorial, un effort réel sur l'application des droits et garanties en matière de mobilité choisie. Si chacun avait la possibilité d'être affecté au plus près de son domicile, et si les contribuables pouvaient accéder plus facilement à des services publics non dématérialisés, ce serait un réel progrès réalisé, ce qui n'est pas hors de portée. Or, les différentes actualités des administrations nous indique clairement que ce n'est pas le chemin que vous souhaitez emprunter et Solidaires Finances le condamne fermement.

Si le télétravail peut parfois présenter certains intérêts sur le plan personnel et sanitaire, il ne faut pas nier qu'il a des effets dommageables sur les collectifs et les organisations du travail. Des tensions montent dans les services entre agents en présentiel et agents en distanciel. Les personnels en présentiel ont le sentiment d'assumer le travail ingrat qui ne peut être télétravaillé (téléphone,



accueil, courriers...). Il est indispensable que ce sujet soit pris en charge par nos administrations avant que la rupture soit consommée.

Nous demandons la mise à disposition d'un poste de travail complet et ergonomique (ordinateur, souris, clavier, écran, etc.) pour l'ensemble des télétravailleurs. Sur le long terme, il est très probable qu'on assiste à une augmentation des pathologies liées tant à la surcharge de travail qu'aux sentiments de solitude et d'isolement (Troubles Musculo-Squelettiques, burn-out, insomnies, dépression, isolement, perte du sens collectif...).

En outre, il est indispensable et urgent que toutes les administrations indemnisent les agents **des frais générés** (fluide, chauffage, énergie, frais de repas...) par le travail à domicile, a minima de 50 euros. Il revient à l'employeur de donner les moyens à ses salariés d'exercer leurs fonctions. Le travail à domicile à temps plein pénalise financièrement l'ensemble des personnels et particulièrement celles et ceux aux revenus les plus modestes.

Le droit à la déconnexion, déjà revendiqué dans nombre de situations, sonne à nouveau comme un vœu pieu. La vie personnelle se trouve de facto empiéter par le professionnel et la distinction entre vie personnelle et vie professionnelle ne peut plus être axée sur des critères de temps et de lieu. Le droit du salarié à la déconnexion présuppose le devoir de poser des limites à la connexion à sa sphère professionnelle. L'administration ne saurait se contenter de déléguer aux agents et agentes le soin de s'assurer que sa durée du travail et sa charge de travail restent raisonnables. Ce point devrait d'ailleurs dorénavant faire partie de la veille sociale que doit réaliser tout employeur.

Solidaires Finances rappelle que télétravail et garde d'enfants sont incompatibles. Les limites d'âge ne devraient pas s'appliquer. Si les contraintes sont différentes entre des enfants en bas âge et des adolescents, cela ne signifie pas pour autant qu'il soit possible de télétravailler sereinement tout en gardant un œil sur des adolescents. De plus, l'appréciation laissée aux chefs de services sur l'attribution des **ASA garde d'enfants** amène à des traitements très différenciés des agents. C'est inacceptable de laisser perdurer de telles situations de dégradation des conditions de travail qui n'étaient déjà pas optimum avant la crise sanitaire. Solidaires Finances exige un meilleur accompagnement des agents.

Solidaires Finances dénonce la mise en œuvre d'un télétravail imposé, sans compensation financière et matérielle, avec une formation défaillante dans des conditions préjudiciables à la sécurité et à la santé des agents.

Concernant **la trésorerie de Lille Amendes**. Ce comité n'a cessé d'alerter la DRFiP sur la situation alarmante de ce service. Sans donner aucun jugement de valeur sur le travail de nos collègues de la médiation social, nous étions dubitatifs sur sa faisabilité dans ce service. La DRFiP avait quant-à elle, placé beaucoup d'espoir en cette médiation. Force est de constater, que c'est un fiasco.. Les agents sont à nouveaux confrontés aux même problématiques que celles qu'il y avait 8 mois auparavant.



Nos collègues ne peuvent plus faire face aux perpétuelles poursuites qui les placent en grandes difficultés. Tout comme le nombre de mails en constante augmentation. D'autant plus que l'accueil génère un énorme flux d'usager qui empêche même les collègues de prendre correctement leurs pauses repas. Pour Solidaires Finances, il est inadmissible de laisser cette situation perdurer plus longtemps. Il faut agir immédiatement pour les agents et leur offrir des conditions de travail décentes et un véritable plan de soutiens.

Sur les **comptes rendus de visite de site**. Nous allons revenir sur tous les points lors de ce comité, mais nous souhaitons dénoncer fermement les réponses apportées. En effet, il est totalement inadmissible que la DRFiP, notamment, ne réponde en rien aux préconisations des délégations du CHSCT. La DRFiP, se contente de réponse laconique, sans réel lien avec les conclusions des visites de sites. Pour en faire un résumé, la DRFiP joue le jeu du « Circulez y'a rien à voir ! ».

Pour Solidaires Finances, le mépris affiché ostensiblement par cette Direction est inacceptable. Les conditions de travail des agents sont loin d'être la priorité alors qu'elles devraient être au cœur des préoccupations de nos administrations!

Concernant **le désamiantage du CFP de Denain**. Il est étonnant, pour ne pas dire inquiétant, de laisser les agents travailler en présentiel alors que des travaux de désamiantage sur le site s'effectuent en même temps. Que ce soit en termes de sécurité sanitaire, de nuisance sonore ou tout simplement de sécurité, le choix du présentiel n'est pas envisageable. Solidaires Finances demande d'ores et déjà le placement en ASA des collègues la durée des travaux ainsi que l'avis des médecins du travail.

Sur les réponses apportées aux motions. Solidaires Finances n'a cesse de rappeler que cette instance peut être précurseure et apporter des solutions immédiates aux problématiques sans attendre les consignes des Directions Générales ce qui ferait gagner un temps précieux. C'est par exemple le cas avec la délivrance d'ASA pour aller se faire vacciner. Solidaires Finances, a porté cette demande dès la fin d'année 2020. Il aura fallu attendre trois mois pour que cette mesure soit effective dans certaines administrations. Pourquoi avoir perdu autant de temps ? À partir de quel moment le CHSCT jouera t-il pleinement son rôle de préventeur ? Par ailleurs, il est incompréhensible que les mesures émanant du national ne soient pas appliquées dans toutes les Directions de ce CHSCT. Comme nous pouvons le déplorer en ce qui concerne la vaccination et l'absence d'ASA à l'INSEE.

Sur les autres sujets à l'ordre du jour nous y reviendrons au cours de l'instance.

En conclusion, Solidaires Finances dénonce une fois encore, l'absence de document pour certains points à l'ordre du jour. Pour rappel, les points à l'ordre du jour à la demande des organisations syndicales ou des administrations doivent faire l'objet d'un traitement égal. Les débats et le dialogue social ne peuvent s'effectuer correctement quand, systématiquement, les administrations ne fournissent pas la totalité des documents nécessaires.

Tous ces exemples sont des parfaites illustrations du mépris avec lequel le sujet des conditions de travail des agents est traité dans ce comité.

